

COMMUNE DE LUNERAY

-BUDGET PRINCIPAL-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 de la commune a été voté le 5 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 2 962 000 € dont 1 269 855 € d'excédent reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et les charges de personnel représentent 23 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 2 962 000 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'exploitation et celui des dépenses d'exploitation constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.
 Pour notre commune, voici l'évolution de la DGF depuis 2015 :

Année 2015 224 169 €
 Année 2016 183 712 €
 Année 2017 164 161 €
 Année 2018 162 901 € (prévision de 162 980 € inscrite au budget)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties). En 2017, 599 585 € ont été encaissés à ce titre. Pour 2018, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux, la prévision s'établit donc, à partir des bases d'imposition communiquées par les services fiscaux, à 614 550 €.
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Pour notre commune, voici l'évolution de ces prestations depuis 2015 :

Année 2015..... 81 215 €
 Année 2016..... 76 157 €
 Année 2017..... 104 360 €
 Année 2018..... 100 400 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (Chapitre 011)	575 590 €	Recettes des services (Chapitre 70)	100 400 €
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	674 800 €	Impôts et taxes (Chapitre 73)	1 005 449 €
Autres dépenses de gestion courante (Chapitre 65)	95 500 €	Dotations et participations (Chapitre 74)	457 737 €
Dépenses financières (Chapitre 66)	11 410 €	Autres recettes de gestion courante	105 630 €
Dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)	1 000 €	Recettes exceptionnelles (Chapitre 77)	10 430 €
Autres dépenses (Chapitre 014)	0 €	Recettes financières (Chapitre 76)	2 €
Dépenses imprévues (Chapitre 022)	97 400 €	Autres recettes (Chapitre 013)	11 811 €
Total dépenses réelles	1 455 700 €	Total recettes réelles	1 691 459 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 042	73 396 €	Excédent brut reporté (Ligne 002)	1 269 855 €
Virement à la section d'investissement 023	1 432 904 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) 042	686 €
Total général	2 962 000 €	Total général	2 962 000 €

b) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

Taxe d'habitation : 11,65 %

Taxe foncière sur le bâti : 17,38 %

Taxe foncière sur le non bâti : 45,12 %

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 614 550 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont attendues en baisse par rapport à 2017 : 295 980 € contre un réalisé de 311 565 € en 2017.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté 001	/	Excédent d'investissement reporté 001	873 184 €
Remboursement d'emprunts (Chapitre 16)	73 990 €	Virement de la section de fonctionnement 021	1 432 904 €
Travaux et acquisitions divers (accessibilité, couverture, remise en état tribunes et logement du stade, remplacement feux tricolores, achat de matériels ...)	664 440 €	FCTVA (compte 10222)	55 180 €
Travaux de voirie (rues de la Cure, de Beauvais, des Violettes, tourne à gauche, ralentisseurs, et divers)	365 000 €	Mise en réserves (Compte 1068)	/ €
Programme de remplacement des lampes énergivores	15 900 €	Taxe d'aménagement	8 505 €
Travaux de renforcement électrique et d'éclairage public (rues des Forières, des Alliés, du Puits, des Poîtreaux, du Clos des Dix Acres, de la République, stade, ZA communautaire)	229 170 €	Subventions de l'Etat	24 950 €
Etudes du réaménagement du centre bourg	195 000 €	Fonds de concours de la communauté de communes Terroir de Caux	37 300 €
Restauration du clocher de l'église	403 000 €	Participation pour Equipement Public Exceptionnel et pour Voirie et Réseaux LIDL	320 881 €
Construction d'une salle multi activités (achat terrain et frais d'études)	392 000 €	Autres subventions et autres recettes	20 000 €
Mise aux normes des vestiaires du stade	523 000 €		
Reversement trop perçu taxe d'aménagement	8 709 €		
Dépenses imprévues	82 430 €	Emprunt (Chapitre 16)	107 025 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 041-040	292 361 €	Produits (écritures d'ordre entre section) 041-040	365 071 €
Total général	3 245 000 €	Total général	3 245 000 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : équilibrées à la somme de 2 962 000 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses :

- crédits reportés 2017	761 410 €
- nouveaux crédits	2 483 590 €
TOTAL	3 245 000 €

- Recettes :

- crédits reportés 2017	68 770 €
- nouveaux crédits	3 176 230 €
TOTAL	3 245 000 €

c) Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population : 643 €*

b) *Produit des impositions directes/population : 271 €*

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population : 747 €*

d) Etat de la dette

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre n-1 : 463 270,56 €

Soit une dette par habitant de : 205 €

Annuités N en capital des dettes bancaires : 73 990 €

Nouveaux emprunts contractés en n (prévisions) : 107 025 €

Encours total des dettes bancaires prévisionnel au 31 décembre n : 496 305,56 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 10 avril 2018

Le Maire,




Martial HAUGUEL